



## CONVENTION D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Entre les soussignés,

**Le Conseil départemental de Vaucluse,**

représenté par son Vice-président, Thierry LAGNEAU, par Délégation du Président Maurice CHABERT

Et,

**La Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP PACA)**

Représentée par son Président, Frédéric TOMASELLA, dûment habilité à l'effet de pouvoir signer cette convention,

**Routes de France PACA**

Représenté par son Président, Sébastien Bothier,

**La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Vaucluse,**

Représentée par son Président, Christian PONS, dûment habilité à l'effet des présentes,

Représentée par son Président de Branche Travaux Publics, Monsieur Daniel LEONARD, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommés :

La Fédération Régionale des Travaux Publics,

La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Vaucluse,

d'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

## I - Préambule

La France est engagée, depuis une dizaine d'années, dans la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse en matière de développement durable. Cette stratégie passe notamment par une lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, la prévention des risques pour l'environnement et la santé tout en favorisant la promotion de modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi.

Dans le secteur des transports, de nouveaux équilibres sont à trouver entre les différents modes d'échanges. Les aspirations de nos concitoyens et des territoires pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux ne diminuent en effet pas leurs exigences en matière de mobilité et d'intermodalité. Qu'il s'agisse de la création de nouveaux services de transport avec leurs infrastructures, leur exploitation, ou de l'optimisation des services et des réseaux existants, de la généralisation des offres intermodales, tout doit donc être repensé pour que la mobilité durable devienne très vite une réalité.

Le secteur routier a beaucoup œuvré pour améliorer les conditions d'une meilleure acceptabilité sociale et environnementale. Ce secteur doit continuer sa mutation en tant que premier mode de transport de biens et de personnes.

Les entreprises de Travaux Publics qui assurent la construction, l'aménagement, et l'entretien des infrastructures routières et des voiries urbaines sont prêtes à relever ce défi avec l'ensemble de leurs donneurs d'ordre.

Sous l'égide de leurs organisations professionnelles, les entreprises de Travaux Publics souhaitent poursuivre la coopération engagée avec les acteurs publics nationaux et locaux, et notamment avec le Département du Vaucluse, par la signature, en 2014, d'une convention d'engagement volontaire portant sur les années 2015-2017.

Elle s'inscrit pleinement dans l'action 18 « accentuer la démarche routes durables de Vaucluse » de l'agenda 21 Vaucluse 2020-2025 adopté par l'assemblée départementale.

## II – Engagements des signataires

Concevoir, construire, aménager et entretenir des infrastructures routières ou des voiries urbaines performantes sur le plan économique, responsables sur le plan social et respectueuses de l'environnement est un défi que relèvent les entreprises de terrassements, de construction routière et les sociétés d'ingénierie.

Les entreprises doivent répondre aux enjeux du réchauffement climatique ou à la raréfaction des ressources non renouvelables en proposant des solutions concrètes, innovantes, économiquement acceptables et conformes aux objectifs de développement durable.

**C'est pourquoi, les entreprises de terrassements, de construction routière et le Département s'engagent sur la gestion des matériaux sur les chantiers.**

Quand il s'agit de gérer les matériaux de chantier, il y a plusieurs cas de figure, il est important de bien définir chaque cas :

- **le réemploi de matériaux** : Il s'agit du réemploi direct sur chantier des matériaux extraits de ce même chantier (à condition que les caractéristiques des matériaux correspondent à l'utilisation : PST, CDF, remblai, carrière, ...).

- **la réutilisation de matériaux** : Il s'agit ici de réutilisation directe sur un autre chantier qui en a l'usage (à condition que les caractéristiques des matériaux correspondent à l'utilisation : PST, CDF, remblai, carrière, ...),

Dans ce cas-là, les matériaux vont prendre le statut de déchet car ils sortent du chantier d'où ils ont été extraits. Sortie de Statut de Déchets (SSD) : Projet d'arrêté sur la sortie du statut de déchet pour les terres excavées et sédiments.

- **Le recyclage de matériaux** : Il s'agit là de l'envoi des matériaux vers des plateformes de recyclage, soit en interne en vue de favoriser l'économie circulaire, soit sur une plateforme externe dans un objectif de valorisation (Préconisation de la Marque Recycleurs TP).

Ces précisions étant apportées, les signataires s'engagent sur les objectifs généraux suivants :

### **1- Valoriser 100 % des matériaux excavés sur les chantiers, recyclés et revalorisés**

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, prévoit un taux de valorisation des déchets du Bâtiment et des Travaux de 70% en 2020. Notre secteur valorise actuellement 72%. Nous avons donc dépassé l'objectif fixé.

A l'horizon 2025, les entreprises de terrassement se fixent pour objectif de réemployer ou valoriser 100% des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers. Elles s'engagent en outre, à éviter de recourir à des emprunts ou carrières extérieurs aux projets pour tendre vers « zéro apport extérieur ». Selon les caractéristiques géotechniques des chantiers, le pourcentage de réemploi des matériaux en l'état se situe de manière générale entre 40% et 80%.

Réemployer ou valoriser 100% de matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers, nécessite une coopération entre les acteurs impliqués dans la recherche et les entreprises. Le Département de Vaucluse travaillera avec l'ensemble des acteurs de la filière pour atteindre les 100% de réemploi ou valorisation en 2025.

Les entreprises de terrassement participent à ces recherches et s'engagent à maintenir leurs efforts visant à acquérir des connaissances nouvelles, faciliter la mise à disposition de chantiers expérimentaux et mener des actions d'information et de diffusion des avancées techniques. Une évaluation basée sur le retour d'expérience permettra de valider les modalités de leurs mises en œuvre. D'autres nécessitent encore des sauts technologiques et économiques pour une application à plus long terme. Les sociétés d'ingénierie s'engagent à promouvoir cette démarche dans leurs projets.

### **2- Intégrer des matériaux externes issus du BTP**

Ce sont des matériaux issus de divers chantiers du BTP, déposés dans un centre de recyclage pour y être revalorisé (concassage, tri, etc...)

Une fois revalorisés, leurs performances sont équivalentes aux matériaux de carrières.

L'apport de matériaux externes revalorisés issus du BTP doit être intégré dans les marchés et accepté par le maître d'œuvre.

Le Département de Vaucluse s'engage à promouvoir systématiquement le recours à ces matériaux, dans la mesure où ils répondent aux performances requises.

### **3- Systématiser le recyclage des routes en enrobés bitumineux**

Lorsque le chantier s'y prête, le maître d'ouvrage s'engage dans ses marchés à prévoir une distinction, s'agissant de la déconstruction entre les matériaux « blancs » et « noirs » avec un objectif de retour aux enrobés de 100 % des fraisats (sauf présence d'amiante ou de HAP) et si possible en séparant les couches de roulement et les couches de base des fondations dans un but de réutilisation adéquat.

Les entreprises s'engagent à ne pas mélanger leur stock de fraisats, à les identifier et à assurer une traçabilité permettant la meilleure utilisation possible.

Les entreprises de construction routière s'engagent à passer d'un pourcentage de recyclage moyen des matériaux bitumineux issus de la déconstruction routière sur les centrales de Vaucluse, de 17 % aujourd'hui à plus de 25 % en 2025.

Pour les couches de roulement, ce pourcentage sera soumis au stade de la formulation pour validation au maître d'ouvrage.

### **4 - Valoriser les techniques routières à froid et les enrobés à basse température**

En termes de technique routière, les entreprises s'engagent à valoriser et proposer au maître d'ouvrage autant que possible des techniques à froid qui sont plus préservatrice de l'environnement que les techniques à chaud, le département s'engageant à étudier les propositions des entreprises.

D'autre part, les entreprises s'engagent à en tripler leur production d'enrobés à faible température.

Le Département de Vaucluse s'engage quant à lui à promouvoir le recours aux enrobés à basse température dans ses procédures de consultation, et se laisse la possibilité à ouvrir celles-ci aux variantes techniques routières à froid.

### **5 - Préserver la biodiversité et les milieux naturels**

#### Engagement des entreprises :

Les entreprises de terrassement et de construction routière s'attacheront, lors d'opérations de travaux à préserver en priorité la biodiversité et à assurer une préservation des fonctionnalités des milieux naturels tant terrestres qu'aquatiques.

De plus, les entreprises Travaux Publics s'engagent à un devoir d'alerte auprès des différentes parties prenantes lors des opérations de construction, d'aménagement et d'entretien. Elles s'attacheront lors des opérations de travaux à préserver l'environnement et la biodiversité et à assurer la préservation des fonctionnalités des milieux naturels tant terrestres qu'aquatiques.

Les entreprises s'engagent également à réduire leur consommation de matériaux plastiques (bouteilles, emballages...)

### Engagement du Département de Vaucluse :

Le Département de Vaucluse procède aux études environnementales et paysagères préalables à la définition des travaux, en conformité avec la réglementation en vigueur.

Il recherchera les moyens permettant d'éviter, de réduire, ou en cas d'impossibilité, de compenser les éventuelles nuisances créées par ces chantiers.

Et parallèlement, le Département de Vaucluse s'engage à transmettre aux entreprises l'ensemble des informations relatives à la biodiversité et aux continuités écologiques en sa possession notamment le contenu des études d'impact. Il précisera les recommandations à mettre en œuvre pendant le chantier et veillera à leur prise en compte. Les études d'impact sont consultables sur les sites institutionnels dédiés à leur mise à disposition.

De plus, le Département a engagé une démarche de réduction des applications de produits phytosanitaires dans l'entretien des routes.

Depuis 10 ans, le volume de produits utilisés a baissé drastiquement avec une réduction de 95% afin de tendre vers le Zérophyto.

Le désherbage chimique a été remplacé par des techniques alternatives manuelles et mécaniques avec l'acquisition de matériels adaptés et l'implication des agents.

Depuis 2019, l'achat de désherbants à base de glyphosate a été arrêté et remplacé par des produits de bio-contrôle.

Le recours aux produits phytosanitaires est limité à quelques secteurs routiers délicats qui ne peuvent pour l'instant être traités par des techniques alternatives pour des raisons de sécurité.

En outre, le Département s'est engagé dans une gestion raisonnée du fauchage.

Depuis 7 ans, les hauteurs de coupe ont été relevées.

En 2019, une expérimentation a été réalisée en retardant la période de fauchage pour s'adapter au cycle de la végétation et en limitant au juste nécessaire le nombre de passages dans l'année.

La généralisation de cette nouvelle politique sera effective à partir de la campagne 2020 de fauchage.

### **6- Réduire les émissions de Gaz à effet de serre et la consommation d'énergie**

La France s'est fixé un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 3% par an et d'une division par quatre de ses émissions d'ici à 2050. Le Conseil Européen avait adopté un objectif de réduction de 20% à 2020.

Les entreprises de terrassement et de construction routière s'engagent à l'horizon 2025 à réduire de 20 % leurs émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de terrassement, d'entretien routier et de construction.

Les transports sont responsables d'une grande partie des émissions de GES. Les entreprises axeront leurs efforts sur :

- la diminution des transports résultant de l'optimisation des mouvements de terre lors des opérations de terrassement ou de recyclage en place

- la modernisation et l'entretien du matériel et des engins
- les conditions d'utilisation des engins (éco-conduite et systèmes d'informations)
- la contribution à la recherche de nouvelles sources d'énergie auprès des constructeurs de matériels.

Par ailleurs, la profession a engagé un travail d'amélioration de l'efficacité énergétique des centrales d'enrobage fixes et mobiles et des usines de liants qui passe notamment par la certification de leurs outils industriels, l'amélioration de leur système de management environnemental et de la traçabilité des produits fabriqués.

En matière de transports, les entreprises de construction routière s'engagent à favoriser la diminution des émissions de GES en combinant des efforts sur le renouvellement du matériel et la formation des conducteurs à une « éco-conduite ».

Afin d'optimiser la fonction transport, le Département de Vaucluse souhaite favoriser la prise en compte des contraintes de transport dans certains marchés spécifiques.

## **7- Prendre en compte la performance environnementale des entreprises et de la Route dans les consultations**

L'Organisation Professionnelle a réalisé un outil de mesures de l'impact des activités de Travaux Publics (SEVE) afin de prendre en compte l'énergie consommée, les émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la ressource naturelle.

Dans ses procédures de consultation, le Département s'engage à mettre en place dans ses analyses un critère environnemental dont la pondération sera *a minima* de 20% de la note technique.

Par ailleurs, dans ses procédures de passation de marchés publics, le Département se laisse la possibilité d'autoriser les variantes environnementales proposées par les entreprises.

## **8- Améliorer la sécurité routière, la sécurité des personnels, des usagers et des riverains**

Le Département de Vaucluse privilégiera, quand cela sera possible, la fermeture des routes lors de la réalisation des chantiers.

Lorsque la fermeture des routes s'avère impossible, les signataires conviennent d'engager un effort particulier sur les conditions de réalisation des chantiers sous circulation. Ils souhaitent amplifier les actions menées en matière de conduite apaisée et d'éco-conduite.

Les signataires entendent par ailleurs renforcer le champ de la coopération technique dans le domaine de l'exploitation de la route, de la gestion des flux, de la télématique routière et de la maintenance des réseaux routiers au service de la sécurité routière.

La politique routière du Département vise à l'amélioration permanente de la sécurité routière.

Pour cela le Département met en œuvre avec l'appui des entreprises une démarche pour améliorer la sécurité de tous sur l'ensemble de son réseau :

- optimisation de la fluidité sur le réseau,
- renforcement de la signalétique sur les chantiers,

- développement des panneaux d'information,
- formation, sur le chantier, du personnel dédié à la circulation,
- suivi de l'accidentologie en Vaucluse accompagné d'une priorisation des actions à mener.

## **9- Réduire la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement**

Les opérations de terrassement nécessitent l'utilisation d'importantes quantités d'eau. Pour des raisons de sécurité et de réduction des nuisances, d'importantes quantités d'eau sont utilisées pour prévenir l'envol de poussières sur les pistes de chantiers.

Les pratiques actuelles sont essentiellement empiriques. Réduire la consommation d'eau sur les chantiers nécessite de repenser et codifier les méthodes d'arrosage des pistes, jusqu'alors employées.

Afin de préserver la ressource en eau, le Département de Vaucluse veillera à l'utilisation de techniques raisonnées dans l'exécution des chantiers.

## **10- Participer au développement de la recherche et à la diffusion de l'innovation**

Les ambitions en matière de développement durable ne pourront être atteintes sans disposer de nouveaux outils, méthodes et méthodologies préparant les ruptures technologiques de demain.

A terme, de nouveaux cadres techniques et normatifs devront être mis en place en matière de réemploi des matériaux d'une part et d'autre part de valorisation des déchets issus de la déconstruction des routes (chaussées bitumineuses, en béton et en asphalte).

Les entreprises de terrassement et de construction routière s'engagent à proposer des techniques innovantes par le montage ou la participation à des projets nationaux de recherche notamment dans les domaines suivants :

- valorisation par recyclage des matériaux de chantier,
- préservation des ressources (eau et matériaux d'extraction),
- réemploi ou valorisation des matériaux extraits des chantiers,
- conditions de compactage des matériaux,
- réduction des consommations d'énergie et des émissions des GES,
- biodiversité,
- réduction du bruit,
- infrastructures intelligentes,
- gênes occasionnées sur les chantiers,
- sécurité routière.

Le Département de Vaucluse s'engage à renforcer sa politique d'innovation routière, à assurer des expérimentations sur chantiers, à actualiser les spécifications techniques en participant activement à la vie du réseau scientifique et technique.

Les signataires participent aux échanges au sein des instances impliquées dans les recherches techniques et évolutions dans le domaine routier.

### III – Procédure de suivi de l'évaluation des engagements

La présente convention est signée pour une durée de 5 ans. Elle pourra faire l'objet d'aménagements ou d'amendements à la demande des signataires.

Un comité de suivi composé de représentants de chaque signataire établira, chaque année, un bilan visant à contrôler l'avancement des différentes démarches et à apporter d'éventuelles mesures d'ajustement.

Fait à Avignon, le 16 juin 2020

En quatre exemplaires originaux.

**Le Conseil départemental de  
Vaucluse,**

pour le Président et par délégation,  
le Vice-Président,  
Thierry LAGNEAU

**La Fédération Régionale  
des Travaux Publics de PACA,**

représentée par son Président,  
Frédéric TOMASELLA

**Routes de France PACA**

Représenté par son Président,  
Sébastien Bothier,

**La Fédération du Bâtiment  
et des Travaux Publics de Vaucluse,**

représentée par son Président,  
Christian PONS

**La Fédération du Bâtiment  
et des Travaux Publics de Vaucluse,**

représentée par son Président  
de Branche Travaux Publics,  
Daniel LEONARD